500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR La CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT





Fonds de financement de la transition énergétique Convention particulière d'appui financier

Entre

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Εt

La commune de Tramayes représentée par son maire M. Michel Maya, dûment habilité par le conseil municipal en date du 7 mai 2015, ci-après désigné « le Bénéficiaire »

En présence de la Caisse des dépôts et consignation, représentée par le directeur régional de Bourgogne par intérim M. Xavier Janin

En présence de la communauté de communes de Matour et sa région, représentée par Jean-Paul AUBAGUE, Président





Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE)

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, la communauté de communes de Matour et sa région a présenté un projet auquel participe la commune de Tramayes, a été déclaré(e) lauréat(e) de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015, dans le cadre d'un projet partagé (qui figure en annexe 1) avec la communauté de comunes de Matour et sa région et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

* *

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le Bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Article 2 - Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :

















- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- 3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
- 4. Production d'énergies renouvelables locales
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- 6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Article 3 - Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage :

- a) à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche,
- b) à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public,
- tout document nécessaire aux engagements et versements (Annexe 3),
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Article 4 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 100 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations à partir des crédits de l'enveloppe spéciale transition énergétique qu'elle gère.

L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme «Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande du Bénéficiaire exprimée auprès du préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses,
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des

















dépenses correspondantes certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du préfet, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 5 - Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique,
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national,
- la valorisation des résultats.

Article 6 - Communication

Le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.



Article 7 - Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3 seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 9 – Avenants

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant signé des Parties.



















Le maire de Tramayes

La Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Michel Maya

Ségolène Royal

En présence du directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations de Bourgogne

En présence de la communauté de communes de Matour et sa région

















Projet présenté par la collectivité

Le projet de Tramayes a été exposé dans une convention cadre bourguignonne signée le 12 juin 2015 entre la communauté de communes de Matour et sa région, la commune de Tramayes, le Préfet de Bourgogne, le conseil régional et l'ADEME. Il en est rappelé ci-après le contenu.

Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

Le territoire lauréat TEPcv regroupe deux collectivités : la Communauté de Communes de Matour et sa Région et la commune de Tramayes.

Ces deux territoires ont par le passé été associées dans des démarches partenariales : Plan d'Aménagement Rural (1980), Charte intercommunale (1991), Programme LEADER (1996), OPAH thématique énergie (2006).

La Communauté de Communes de Matour et sa Région (11 communes et 4600 habitants sur une superficie de 179 km2, structurés autour deux bourgs-centre : Matour et Dompierre-les-Ormes (respectivement 1100 et 1000 habitants)) est la première communauté de Saône et Loire engagée dans un PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat), initié en 2012 et labellisé par le Ministère de l'Environnement. Dès 2013, elle s'est engagée dans la démarche TEPos Bourgogne afin de mettre en œuvre sa stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique et de la croissance verte.

La commune de Tramayes (1000 habitants) fait référence dans le domaine de la transition énergétique, en France comme à l'échelle du territoire sud bourguignon par l'ancienneté de ses engagements : participation à la création du réseau national des "Territoires ruraux, Territoires à énergie positive", prix spécial du jury national de la ligue des énergies renouvelables en 2011, premier prix de la ligue européenne des énergies renouvelables en 2012, réalisation du premier réseau de chaleur bois du Sud Bourgogne, première commune de Saône et Loire à pratiquer l'extinction de l'éclairage public, aménagement d'un écoquartier, engagements qu'elle entend poursuivre et approfondir dans le cadre de la démarche « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

















Ces dernières années, les actions en faveur d'un territoire plus sobre en carbone se sont multipliées, dont les principales sont évoquées ci-dessous :

- 1. Extinction nocturne de l'éclairage public pour 9 des 11 communes de la Communauté et pour la commune de Tramayes ;
- 2. Réalisation de chaufferies bois (Tramayes en 2006, Matour en 2012) ;
- Depuis 2011, gestion par la Communauté de Communes de Matour et sa Région d'un service de transport à la demande qui dessert notamment la commune de Tramayes;
- 4. Depuis 2012, participation au programme "Habiter Mieux";
- 5. Réalisation entre 2005 et 2014 de pré-diagnostics énergétiques du bâti communal, dans le cadre du dispositif ADEME/Région/Agence Technique Départementale (ATD) qui implique 10 communes de la Communauté et la commune de Tramayes. Il permet aujourd'hui d'afficher un programme de travaux de réhabilitation énergétique ;
- 6. Participation à la démarche "Zéro gaspillage Zéro déchets" via le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, lauréat de l'appel à projet national.

Ces engagements se trouvent renforcés et confirmés dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel le territoire a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que dans la démarche "Zéro Gaspillage – Zéro Déchets" par l'intermédiaire du SIRTOM de la vallée de Grosne auquel le territoire adhère.

Dans ce contexte, la présente annexe décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet du territoire TEPcv « Communauté de Communes de Matour et sa Région + Commune de Tramayes » apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

La communauté de communes de Matour et sa région et la commune de Tramayes se regroupent au sein d'une démarche partagée et conviennent des référents suivants, pour assurer sa coordination :

L'élu référent est : Jean-Paul AUBAGUE – Président de la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

L'élu référent a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Christian GIRAUD – Directeur de la Communauté de Communes de Matour et sa Région. Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la communauté régionale de travail est :

- pour la convention cadre susmentionnée : Cécile COLSON, ADEME Bourgogne Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.
- pour la présente convention de subvention : Didier SOULAGE, DREAL Bourgogne



















2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

Le logement (54 GWh) et les transports (29 GWh) représentent près de 70 % des 118 GWh consommés sur le territoire. L'habitat, datant d'avant 1948 pour 70% du parc (contre 44% en Bourgogne) est très consommateur : 290 kWh/m2 sans rapport avec les normes actuelles (60 kWh/m2 en Bourgogne).

Le poste "transport" se partage moitié sur le fret de marchandises (49%) et moitié sur la mobilité des personnes (51%). Faute de desserte en transports collectifs, la voiture individuelle représente 84% des trajets et 93% des consommations énergétiques liées à la mobilité.

Avec une facture énergétique qui s'élève à 12 M€, ce sont donc près de 11 M€ (facture électricité et combustibles fossiles) qui s'échappent du territoire.

La production d'énergie renouvelable (16 GWh) repose à 98 % sur le bois énergie et 2 % sur le solaire thermique Elle couvre 13.5 % des consommations, contre 8% en Bourgogne, différence révélant le fort ancrage du chauffage au bois : 27 % du parc de logements du territoire contre 16 % en Bourgogne. Pour ce territoire, le chauffage au bois, pour l'essentiel le fait des particuliers, est une "tradition à perpétuer" car assise sur la ressource locale (25% de la superficie en bois) tout en cherchant à la rationaliser.

Décliné à l'échelle du territoire, le scénario 3 fois 20 suppose de passer, à horizon 2020 donc d'ici 5 ans, de 118 à 94 GWh par an et de porter la production renouvelable de 16 à 19GWh soit une hausse de 18%.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire et des actions

Le logement et le bâtiment en général d'une part, les transports et la mobilité en particulier d'autre part, sont les enjeux à mettre au cœur de la stratégie et des programmes d'actions des collectivités.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 1 : Fédérer autour d'un projet de territoire

Elaboration du PLUIH en cours (PADD approuvé en février 2014)
 Le PADD approuvé en février 2014 a fait ressortir les enjeux qui participent à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique : densification, remobilisation des logements vacants, resserrement de l'habitat sur les bourgs-centre, maintien des services, promotion de nouvelles formes urbaines, réorganisation de la carte scolaire.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 2: Aménager - Rénover - Loger

- 2. Réhabilitation du bâti communal (projets identifiés suite aux pré-diagnostics énergétiques)
 Une 1^{ère} vague de projets dans cinq communes (Brandon, Dompierre-les-Ormes, Matour, Montmelard et Trambly) est ciblée en direction des crédits TEPcv et une 2^{ème} suivra rapidement. Deux projets présentés par la commune de Tramayes s'inscrivent également dans cet objectif (raccordement d'un ensemble immobiliser au réseau de chaleur bois existant, et réhabilitation d'une ancienne gendarmerie).
- 3. Mise en œuvre du volet "Habitat du PLUIH"

 Projets de réaménagement dans les bourgs-centre En cours pour le bourg de Matour avec la réhabilitation d'un îlot immobilier pour la création de logements dans le cadre d'une approche globale intergénérationnelle d'habitat durable. L'un des projets présentés par la commune de Tramayes s'inscrit également dans cet objectif : Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en logements BBC.
- 4. Rachat et remise aux normes de la MARPA de Matour (actuellement propriété de l'OPAC- construction 1994 21 logements pour 1250 m²). Ce projet dont l'étude de faisabilité est en cours de finalisation fait l'objet d'une demande d'une enveloppe TEPcv supplémentaire
- 5. Projets de réaménagement dans les bourgs-centres

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 3 : Accompagner les habitants dans la réhabilitation de leurs

















logements

6. Projet d'OPAH – Etude préopérationnelle en cours de lancement. Cette OPAH concerne aussi la Communauté de communes Mâconnais-Charolais à laquelle appartient Tramayes.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 4 : Développer les formes de mobilité douce

- 7. Développement du transport à la demande (TAD)
- 8. Développement du covoiturage avec l'aménagement d'aires de covoiturage en lien avec les bretelles d'accès à la RCEA (Route Centre Europe Atlantique).

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 5 : Accompagner le développement des filières locales

9. Développement de la filière bois :

Renforcement de la desserte forestière, en lien avec le PLUIH (emplacements réservés pour des placettes de stockage).

Installation de chaufferies communales : Quatre projets communales sont à l'étude (Brandon, Dompierre-les-Ormes, Montmelard, Trambly) pour lesquelles la Communauté de communes espère bénéficier d'aide du PECB ou du fonds chaleur avec un taux bonifié du Fonds Chaleur réservé aux TEPcv.

La Communauté de communes a également un projet de chaufferie bois à l'étude dans le dossier de remise aux normes de la MARPA.

10. Développement de la filière bâtiment :

Mobilisation des entreprises artisanales en lien avec les objectifs stratégiques 2 et 3.

OBJECTIF STRATEGIQUE n° 6 : Préserver les ressources, facteur d'attractivités du territoire

- 11. Implication dans la démarche "Zéro Gaspillage Zéro Déchets"
- 12. Participation au maintien ou au retour au bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques : contrat de rivière de la vallée de Grosne en lien avec l'EPTB Saône-Doubs.

Remise aux normes des installations d'assainissement.

13. Maintien de la qualité des paysages avec la mise en place d'un règlement de publicité dans le cadre du PLUIH.

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. Afin de répondre à ces attentes, la Communauté de Communes de Matour et sa Région, et la commune de Tramayes souhaitent concentrer les financements au titre de ce dispositif sur quelques actions phares dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments communaux en lien avec l'objectif stratégique n°2 pour la phase 1 ainsi qu'avec l'objectif n° 4 pour la phase 2.

4. LISTE DES PROJETS

SUR LESQUELS UNE SUBVENTION TEPCV SERA SOLLICITEE

La Communauté de Communes de Matour et sa Région, ainsi que la commune de Tramayes sollicitent aujourd'hui la subvention TEPcv répartie comme suit (phase 1) et signalent d'autres projets sur lesquelles elles souhaitent bénéficier d'une extension de subvention (phase 2).

⊃ Phase 1

o Pour le compte de la Communauté de Communes de Matour et sa Région :

					Montant travaux transition énergétique	Montant a	ide TEPcv
					en € HT		
Aménagement	du	bâtiment	« école »	à			
Brandon					21 500	13 000	60,47%

















Mairie + anciennes écoles à Dompierre-les-			
Ormes	393 000	193 500	49,24%
Maison des associations à Matour	217 000	140 772	64,87%
Salle des fêtes à Montmelard	42 800	26 606	62,16%
Logement à Trambly	39 500	26 122	66,13%
TOTAL	713 800	400 000	56,04%

En complément de ces dossiers ayant pour objectif de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics communaux et d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine communal, les communes de Dompierre, Montmelard, Trambly (Brandon éventuellement) ainsi que la Communauté de communes pour le projet de réhabilitation de la MARPA à Matour avancent les projets de chaufferie bois avec réseau de chaleur pour lesquels seront sollicitée la bonification de 10% et le taux bonifié du Fonds Chaleur réservé aux TEPcv.

O Pour le compte de la Commune de Tramayes :

	Montant transition énergétique en € HT	Montant TEPcv	
Ensemble "résidence de Vannas"			
(part éligible)	33 000	10 000	33,00%
Ancienne gendarmerie	185 000	90 000	48,65%
TOTAL	218 000	100 000	45,87%

⊃ Phase 2

o Pour le compte de la Communauté de Communes de Matour et sa Région :

	Montant travaux	Montant a	ide TEPcv
	transition		
	énergétique en € HT		
Gymnase communautaire à Matour - VMC double flux et			
éclairage	10 300	7 690	74,66%
Création de 2 aires de covoiturage aux abords de la RCEA	25 477	19 021	74,66%
Réhabilitation de la MARPA à Matour avec chaufferie bois			
granulés	360 000	268 769	74,66%
Salle des fêtes à Saint Pierre le Vieux	95 000	70 925	74,66%
Bâtiment Garderie péri-scolaire à Trambly	45 000	33 596	74,66%
Bâtiment école + Mairie à Clermain	Etude thermique en		
	cours	ND	
	535 777	400 000	74,66%

O Pour le compte de la commune de Tramayes :

La commune de Tramayes dispose d'un grand choix de projets sur lesquels une possible extension de la subvention pourrait être portée, par exemple à hauteur de 100 k€. Le choix correspondant ainsi que le montant d'aide sollicitée seront précisés le moment venu.



















Programme d'actions dans le cadre du programme



Rénovation de la salle des fêtes à Montmelard

1 Préambule et gouvernance

Mairie de Tramayes Le Bourg 71520 TRAMAYES T:03 85 50 51 18

http://www.tramayes.com/

2 Valorisation:

Les différentes actions, et l'ensemble du présent programme, doivent faire l'objet, à chaque fois que c'est possible, d'un dispositif de valorisation-communication :

- mettant en évidence les indicateurs et le financement de l'opération
- avec un accompagnement pédagogique approprié

Notamment le recours à un service civique (éventuellement mutualisé pour l'ensemble des opérations réalisées sur le territoire lauréat) pour concourir à cette valorisation est préconisé.

3 Calendrier

Les opérations décrites ci-après démarreront dès signature de la convention pour être achevée sous 3 ans.

4 Description de l'action

Action 1 : Ensemble "résidence de Vannas" : Rénovation d'un bâtiment et création d'une halte garderie

Le bâtiment de Vannas, situé à proximité de l'école élémentaire était en mauvais état et nécessitait des travaux.



Dans le cadre de l'opération "Coeur de Village", la commune a entrepris la restauration d'un bâtiment qui abrite maintenant 5 appartements (2 T3, 2 T4 et 1 T5), une salle de classe (cours préparatoire) et une halte garderie. Cette dernière est entièrement gérée par le SIVU Enfance et jeunesse de la Haute Grosne. En complément avec les autres haltes garderies des communes voisines, elle permet d'accueillir de nombreux enfants pour le plus grand plaisir des parents.

Une étude menée par l'ATD71 démontre tout l'intérêt de connecter ce bâtiment au réseau de chaleur communal. Ce bâtiment est restauré. Il n'y aura donc pas d'économie en terme d'énergie finale. Par contre, le passage du chauffage électrique au chauffage procuré par le réseau de chaleur communal va faire diminuer



















considérablement les consommations énergétiques en terme d'énergie primaire et les émissions de GES en seront réduites considérablement. Les travaux prévus concernent la fourniture et la mise en place de la boucle de chauffage secondaire à l'intérieur du bâtiment exclusivement.

Bilan énergétique de l'action 1

	Etat initial	Etat final visé	Gains
Consommation annuelle (Kwheq) pour le chauffage	40 000	ND	ND
Consommation annuelle (KwhEP) pour le chauffage	104 000	40 000	64 000
Emission de GES kgéqCO2.an	8 000	600	7 400

Bénéfices attendus : 64 000 Kwh EP par an par an - 7 400 KgéqCO2.an

Plan de financement de l'action 1

Le remplacement du mode de chauffage est estimé à 33 000 € HT selon le tableau ci-après.

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant en €HT	Nature du financement	Montant en €	%
Boucle secondaire de chauffage du bâtiment	33 000	TEPcv (24%)	10 000	23,81
Travaux non éligibles (extension réseaux de chaleur)	9 000	PECB PIIC départemental Autofinancement (39%)	5 110 10 590 16 300	76,19
Total	42 000		42 000	100.00

Action 2 : ancienne gendarmerie : Rénovation de l'ancienne gendarmerie

Il s'agit de la réhabilitation lourde du bâtiment de l'ancienne gendarmerie afin d'obtenir des logements en haute qualité environnementale (au minimum BBC rénovation). L'étude initiale a été conduite par l'ATD71 et se focalise d'abord sur l'isolation de l'enveloppe du bâtiment. Le bâtiment étant trop éloigné du réseau de chaleur, le chauffage serait assuré par une chaufferie bois mobile qui en été serait placée à proximité de l'hôpital pour assurer la production d'eau chaude sanitaire.

Bilan énergétique de l'action 2

	Etat initial	Etat final visé	Gains
Surface considérée en m2	500	700	
Consommation KWH/m2.an ep (chauffage seul)	Electrique	Réseau de	
	141	chaleur	
		71.04	
Consommation annuelle (KwhEP) (chauffage seul)	183 000	50 000	133 000
Emission de GES kgéqCO2.an (chauffage seul)	5 920 000	646	5 274

Bénéfices attendus: 133 000 Kwh EP par an - 5 930 KgéqCO2.an

Plan de financement de l'action 2

Pour les seuls travaux d'isolation éligibles à TEPcv

Dépenses	Recettes			
Nature des dépenses	Montant	Nature du	Montant en €	%
	en €HT	financement		
Isolation par l'extérieur	75 000	TEPcv (49%)	90 000	48.65
Isolation de la couverture	15 000			
Huisseries	60 000	Autofinancement	95 000	51.35
Chauffage : émetteurs et distribution (boucle secondaire)	35 000	(51%)		
Total	185 000		185 000	100



















5 Plan de financement « transition énergétique »

PLAN DE FIN	ANCEMENT RECAPITU	LATIF DES ACTIONS DE L'A	NNEXE 2	
DEPEN	SES	RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)	
Action 1 : Rénovation	42 000 €	Programme TEPCV (44%)	100 000 €	
thermique de l'ensemble « résidence de Vannas »		Autofinancement (49%)	111 300 €	
Action 2 : Rénovation thermique de l'ancienne gendarmerie 	185 000 €	Autres : PECB, PICC (7%)	15 700 €	
TOTAL HT	227 000 €	TOTAL HT	227 000 €	

Référent en charge du programme d'actions de Tramayes :

correspondant politique : M. Michel Maya, maire de Tramayes

correspondant technique : M. Olivier Pardon, conseiller municipal de Tramayes



















Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire Adresse du bénéficiaire N° SIREN RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé



















Fiche récapitulative des actions

Phase 1 : 7 actions de rénovation énergétique du bâti récapitulées comme suit :

Intitulé de l'action	Collectivité bénéficiaire	Montant total de l'action en €	Fonds mobilisés dans le cadre du TEPcv
Action 1 : ensemble « résidence de Vannas »	Tramayes	42 000 €	10 000 €
Action 2 : ancienne gendarmerie	Tramayes	185 000 €	90 000 €
Sous-total	Tramayes	227 000 €	100 000 €
Mairie + anciennes écoles	Dompierre-les-Ormes	393 000 €	193 500 €
Maison des associations	Matour	217 000 €	140 772 €
Salle des fêtes	Montmelard	42 800 €	26 606 €
Logement	Trambly	39 500 €	26 122 €
Bâtiment « école »	Brandon	21 500 €	13 000 €
Sous-total CC. de Ma	atour et sa Région	840 800 €	400 000 €
Total phase 1	Projet partagé	940 800 €	500 000 €

Phase 2

Intitulé de l'action	Collectivité bénéficiaire	Montant total de l'action en €	Fonds mobilisés dans le cadre du TEPcv
Gymnase communautaire à Matour - VMC double flux et éclairage	CC.Matour et sa Région	10 300	7 690
Création de 2 aires de covoiturage aux abords de la RCEA	CC.Matour et sa Région	25 477	19 021
Réhabilitation de la MARPA à Matour avec chaufferie bois granulés	CC.Matour et sa Région	360 000	268 769
Salle des fêtes	Saint Pierre le Vieux	95 000	70 925
Garderie péri-scolaire	Trambly	45 000	33 596
Bâtiment école + Mairie	Clermain	Étude thermique en cours	Non défini
Sous-total CC. Mat	our et sa Région	535 777	400 000 €
Actions à préciser	Tramayes	À préciser	À préciser
Sous-total	Tramayes	(à préciser)	100 000 €
Total phase 2	Projet partagé	(à préciser)	500 000 €

















